



# COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'ARDECHE

## CAHIER DES CHARGES 2024

### ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX

**Article 1 :** **But** Qualifier les équipes qui participeront aux Championnats Régionaux et aux Championnats de France.

- **Les Championnats concernés**

- Doublette Mixte,
- Triplette Mixte,
- Triplette Masculin,
- Triplette Féminin,
- Triplette Jeunes : Minime, Cadet et Junior,
- Triplette Vétéran,
- Doublette Masculin,
- Doublette Féminin,
- Doublette Jeunes : Minime, Cadet et Junior,
- Tête à Tête Masculin,
- Tête à Tête Féminin,
- Tête à Tête Jeunes : Benjamin, Minime, Cadet et Junior,
- Triplette Provençal,
- Doublette Provençal,
- Triplette Promotion,
- Mini Bol d'Or Féminin.

- **Les Championnats avec éliminatoires de Secteur.**

- Triplette Masculin,
- Doublette Masculin,
- Tête à Tête Masculin.

- **Obligations**

- Le Fédéral Tête à Tête Jeunes se déroulera le 2<sup>ème</sup> jour du Fédéral Doublette Mixte,
- Le Fédéral Doublette Jeunes se déroulera le 2<sup>ème</sup> jour du Fédéral Doublette Senior,
- Le Fédéral Triplette Jeunes se déroulera le 2<sup>ème</sup> jour du Triplette Promotion.

#### **Article 2 : Organisation**

- C'est le Comité Départemental qui a la responsabilité de ces Championnats. Un délégué est désigné par le Comité Directeur. (Voir rôle du délégué procédure N° 004 Championnats).
- Les équipes devront être obligatoirement homogènes clubs.
- Pour le Mini Bol d'Or et les Jeunes, les équipes sont homogènes au Département.  
Nombre d'équipes qualifiées : c'est le Comité Régional ou la Fédération qui allouent le nombre d'équipes à qualifier.
- **Les joueurs/es qui se qualifient pour un championnat Régional ou un championnat de France, ont obligation d'y participer, sinon ils s'exposent à sanction.**
- Les dates et les horaires sont communiqués lors de la 1<sup>ère</sup> réunion plénière de l'année, pour les championnats de l'année suivante.

- Choix des Secteurs organisateurs : C'est lors de cette 1ère réunion plénière que le choix des Secteurs organisateurs est décidé suite à un appel à candidature. Le secteur retenu pour l'organisation du fédéral, communique au comité le club chargé de l'organisation lors de la 2<sup>ème</sup> réunion plénière.

### **Article 3 : Déroulement d'un Championnat**

#### **a) Championnats en 1 jour**

- Doublette Jeunes : Minime, Cadet et Junior.
- Tête à Tête Jeunes : Benjamin, Minime, Cadet et Junior.
- Triplette Jeunes : Minime, Cadet et Junior.
- Championnat tir de précision.

#### **b) Championnats en 2 jours**

- Triplette Masculin,
- Triplette Féminin,
- Triplette Vétéran,
- Triplette Mixte,
- Doublette Mixte,
- Doublette Masculin,
- Doublette Féminin,
- Doublette provençal,
- Triplette provençal,
- Tête à tête Masculin,
- Tête à Tête Féminin,
- Triplette Promotion,
- Mini Bol d'Or Féminin.

#### **c) Hormis le Mini Bol d'Or Féminin, les Championnats se déroulent en poules.**

#### **d) Horaire**

- Doublette Jeunes, le dimanche à 9 h 00
- Tête à Tête Jeunes, le dimanche à 9 h 00
- Triplette Jeunes, le dimanche à 9 h 00
- Triplette Vétéran, le mercredi à 9 h 00
- Mini Bol d'Or Féminin à 8 h 00
- Triplette Masculin, le samedi à 9 h 00 pour le dimanche c'est le Jury qui décide.
- Triplette Féminin, le samedi à 13 h 30 pour le dimanche c'est le Jury qui décide.
- Triplette Promotion, le samedi à 9h00 pour le dimanche c'est le jury qui décide.
- Doublette Mixte, le samedi à 9 h 00 pour le dimanche c'est le Jury qui décide.
- Triplette Mixte, le samedi à 9 h 00 pour le dimanche c'est le Jury qui décide
- Doublette Masculin, le samedi à 9 h 00 pour le dimanche c'est le Jury qui décide.
- Doublette Féminin, le samedi à 13 h 30 pour le dimanche c'est le Jury qui décide.
- Doublette provençal, le samedi matin à 8 h pour le dimanche c'est le Jury qui décide.
- Triplette provençal, le samedi matin à 8 h pour le dimanche c'est le Jury qui décide.
- Tête à tête masculin, le samedi à 9 h 00 pour le dimanche c'est le Jury qui décide.
- Tête à tête féminin, le Samedi à 13 h 30 pour le dimanche c'est le Jury qui décide.
- Arrêt des parties à 12 heures, Parties de poules et barrage impérativement jouées avant repas, reprise à 14 heures. En fonction de l'avancement, le Délégué peut réduire le temps d'arrêt.
- Pour les concours Jeux Provençaux toutes les parties du 1<sup>er</sup> jour se dérouleront en 11 points.
- Autant que possible, les finales jeunes et adultes devront se dérouler simultanément vers 17h.

## Article 4 : Inscriptions

- S'il y a des éliminatoires de Secteur : Voir Cahier des Charges N° 001 Championnats Eliminatoires Secteurs.
  - Les inscriptions doivent être accompagnées du règlement, un chèque par compétition (chèque obligatoire).
    - 3 Euros par joueur pour le Tête à Tête.
    - 7 Euros par équipe pour le Doublette.
    - 11 Euros par équipe pour le Triplette.
- S'il n'y a pas d'éliminatoire de Secteurs, les inscriptions doivent être envoyées au Comité, par **chaque président de club** (en renseignant l'imprimé N°002 F3 Championnats Inscriptions pour Championnats Départementaux) et ceci aux dates limites qui sont indiquées dans le calendrier Départemental.
  - Les inscriptions doivent être accompagnées du règlement, un chèque par compétition (chèque obligatoire).
    - 5 Euros par joueur pour le Tête à Tête.
    - 10 Euros par équipe pour le Doublette.
    - 15 Euros par équipe pour le Triplette.

Ces règlements seront expédiés, par chèque, à l'ordre du Comité de Pétanque de l'Ardèche, avec l'envoi des inscriptions. (Imprimé destiné à cet usage).

## Article 5 : Désignation des Délégués

- C'est le Comité Directeur, en fin d'année précédente, qui désigne les délégués. (Voir rôle du délégué procédure N° 004, 005 et 006 Championnats Rôle du Délégué)
- **Le délégué est le responsable du Championnat.**

## Article 6 : Rôle et Charges du Secteur ou du Club Organisateur

- Les Secteurs ou les clubs, qui organisent un Championnat Départemental doivent assurer et respecter les dispositions décrites ci-après.
- Ils doivent assurer la sécurité de l'ensemble des installations, prévoir le passage des véhicules de secours et prévoir une zone de parking.
- Prévoir une salle pour contrôle alcoolémie, laquelle pourra être utilisée pour les essais habillement.

### a) Terrains de Jeux

- Les jeux devant être obligatoirement tracés à la ficelle ; Il conviendra donc de s'assurer que la superficie totale soit suffisante.
- Le nombre de jeux est variable suivant les Championnats.
- Dimensions des aires de jeux : réglementaires 4 m. x 15 m. impératif pour le carré d'honneur, avec dérogation 3 m. x 13 m. (si place insuffisante), fortement conseillé de faire les jeux extrêmes de 4 mètres de large.
- Jeu provençal : 4 x 24 mètres. Impératif pour le Carré d'honneur, avec dérogation 3,5 x 24 m (si place insuffisante).
- Doublette Mixte et tête à tête jeunes : prévoir environ 200 jeux + carré d'honneur 8 jeux,
- Triplette Masculin, Féminin : 100 jeux + carré d'honneur 8 jeux,
- Triplette Vétéran : environ 80 jeux + carré d'honneur 8 jeux,
- Doublette Masculin, Tête à Tête Féminin & Doublette jeunes : environ 120 jeux + carré d'honneur 8 jeux,
- Tête à Tête Masculin, Doublette Féminin : environ 100 jeux + carré d'honneur 8 jeux,
- Triplette Promotion et Triplette Jeunes, environ 150 jeux + carré d'honneur 8 jeux,
- Triplette Mixte, environ 150 jeux + carré d'honneur 8 jeux,
- Triplette Provençal : environ 40 jeux + carré d'honneur 4 jeux,
- Doublette Provençal : environ 50 jeux + carré d'honneur 4 jeux,
- Mini Bol d'Or : 1 ou 2 bouledromes couverts, en fonction des inscriptions.

- Pour les fédéraux Masculins couplés avec un fédéral Féminin, les jeux devront être numérotés de 1 à 64 pour les masculins et à partir de 65 pour les féminines.
- Des barrières clôtureront le carré d'honneur.
- En cas de manque de place, les jeux du carré d'honneur pourront être utilisés pour les parties de poules.
- Un fléchage suffisant sera mis en place pour guider les équipes vers le lieu de la compétition.

#### **b) Eclairage**

- Le Secteur ou le Club doit prévoir un éclairage suffisant pour assurer le bon déroulement de la manifestation.

#### **c) Sonorisation**

- La sonorisation doit couvrir l'ensemble des jeux et la buvette.

#### **d) Table de marque**

Les organisateurs mettront à la disposition du Comité Départemental, au moins 1 heure avant le début du contrôle des licences :

- Un podium couvert ou une salle indépendante, (tables, chaises) pendant la durée du Championnat,
- Une arrivée électrique pour assurer le branchement de, au minimum, 3 ordinateurs et 3 imprimantes,
- Un tableau suffisamment grand pour apposer : le tirage des poules et le Jury,
- Une personne du secteur ou du club sera mise à disposition du Comité Départemental à la table de marque, y compris à l'heure du repas pour surveiller le matériel.

Le suivi de la compétition sera fait par informatique.

#### **e) Restauration**

Le Secteur ou le Club organisateur doit prévoir en accord avec le Comité Départemental, les repas de midi et dans certains cas les repas du soir, pour les délégués du Comité ainsi que pour les arbitres.

#### **f) Dispositions particulières pour les Championnats Triplettes Jeunes.**

- L'organisateur à l'obligation d'assurer la restauration des jeunes (Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors), le prix maximum du repas est de 8,50 €.
- L'organisateur doit prendre toutes les dispositions utiles pour assumer cette obligation (local, table, service etc.).
- Le Comité Départemental prend en charge ces repas et règle directement l'organisateur. Aucun remboursement individuel ne sera fait auprès des participants.
- Le Comité informera l'organisateur sur le nombre de repas dès la fin des inscriptions.

#### **Article 7 : Obligations Particulières pour les Fédéraux TàT & Triplette Masculin et Triplette Provençal.**

Le second jour de ces 3 fédéraux, une journée de Championnat des clubs Jeunes aura lieu sur les jeux libres. Les parties débiteront à 14h en cas de journée simple ou à 9h30 en cas de journée double.

##### **Il convient donc de prévoir :**

- Le nombre de jeux nécessaires. Celui-ci sera communiqué aux clubs organisateurs par le comité. (pour les fédéraux jeux provençaux, les jeux devront être séparés en deux, en prévoyant un arrêt pour les boules).
- Il convient de prévoir en plus, 2 jeux pour l'épreuve du Combiné, 1 Jeu pour le tir de précision simplifié et 1 jeu pour le tir de précision normal.
- Quelques tables et chaises, si possible à l'abri, pour que les coachs puissent remplir leurs feuilles de match.
- Quelques rafraichissements (sirop, coca), éventuellement en libre service à part de la buvette du fédéral.
- Une salle pour la restauration du midi, en cas de journée double.

**Article 8 :** Tenue homogène pour toutes les compétitions à partir de la 1ère partie, les joueurs d'une même équipe devront être vêtus d'une tenue sportive homogène haut et bas. Le jean est strictement interdit, les chaussures doivent être fermées.

**Article 9 :** Un arbitre, pour chaque championnat sera désigné par la Commission des Arbitres.

**Article 10 : Constitution du Jury.**

Le Jury sera composé de 3 ou 4 membres, il comprendra prioritairement : le délégué du Comité Départemental, l'arbitre principal, 1 membre du Secteur ou du Club organisateur. La voix du délégué est prépondérante.

**Article 11 : Boissons servies à la Buvette**

L'Organisateur s'engage à respecter scrupuleusement la législation en vigueur (voir annexe).

**Article 12 : Vérification des sites**

Un délégué du comité sera chargé de la vérification du site, pour validation avant le championnat.  
Le contrôle se fera sur les points suivants :

Nombre des jeux : ..... Longueur : ..... Largeur : .....

Traçage à la ficelle obligatoire, respecté :	oui – non
Numérotation conforme (1 à 64 / masculins et à partir de 65 / féminines) :	oui – non
Carre d'honneur (4x15) :	oui – non
Utilisation de jeux couverts, boulodrome :	oui – non
Eclairage prévu sur tous les jeux :	oui – non
Eclairage prévu sur combien de jeux et préciser N° des jeux :	
Sonorisation :	oui – non
Podium couvert (pour au minimum 4 à 6 sièges) :	oui – non
Panneau d'affichage	oui – non
Buvette pour les jeunes séparée :	oui – non
Restauration des arbitres et des membres des tables de marque, sur site	oui – non
Sanitaire	oui – non
Local pour contrôle alcoolémie et habillement des joueurs qualifiés :	oui – non